

Les Dents La Vie

Association Loi 1901

➔ NOTRE POINT DE VUE SUR LES AMALGAMES DENTAIRES !

Bien que dans de nombreux pays, et notamment en Scandinavie, les amalgames dentaires sont interdits, en France, la doctrine officielle est de simplement déconseiller les amalgames dentaires pour les personnes de sexe féminin qui allaitent ou qui sont en état de grossesse. Le Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes rappelle à chaque occasion que les amalgames dentaires restent une possibilité thérapeutique autorisée en France et qu'il s'agit même, à leurs yeux, d'une des meilleures restaurations dentaires possibles, notamment en terme de pérennité et de rapport qualité/prix.

Ainsi, La commission d'enquête sur l'amalgame dentaire constituée par le conseil national de l'ordre des dentistes a rendu son rapport le 9/11/1998 :

- Selon le calcul de cette commission, le rejet de métal mercure des cabinets dentaires dans la nature serait de l'ordre de 4 à 8 tonnes par an.
- Le relargage des vapeurs du métal mercure dans l'organisme est étudié, les valeurs retenues par cette commission ne semblent pas montrer de toxicité de ce métal dans les amalgames, mais elle conclut sur ce chapitre « si de nombreuses études ont été réalisées sur les répercussions

toxiques doses-dépendantes du mercure, aucune n'a été réalisée sur les répercussions possibles des courants galvaniques induits ou sur les effets d'un relargage à doses homéopathiques. (Anneroth et coll, 1992 ; Bjorkman et coll, 1993).

Et de conclure ce rapport :

- La nécessité d'études épidémiologiques multicentriques de longue durée apparaît clairement nécessaire...

L'amalgame dentaire est un alliage de plusieurs métaux et notamment de mercure et d'argent, cuivre, étain et aussi zinc, indium, palladium. La toxicité du mercure n'est plus à démontrer, elle a été, depuis longue date, établie et prouvée par de nombreuses études scientifiques. La doctrine officielle, estime donc que le mercure « amalgamé » aux autres métaux, est inoffensif, en étant ainsi emprisonné et n'émet plus aucune vapeur ni aucun dégagement nocif, pourtant, la toxicité du métal mercure, du palladium, et des autres métaux génèrent des pathologies « associées ».



D'après le Docteur VOLKS, le palladium provoque la stérilité des femmes.

Le métal mercure est considéré comme le plus toxique des métaux lourds, il est responsable de phénomènes :

- cytotoxique : il modifie la structure biochimique de l'ADN, il altère le transport du calcium, induit la formation de radicaux libres.
- neurotoxique : s'accumulant et lésant le système nerveux en bouchant les tubulis à travers lesquels le nerf se nourrit et élimine les déchets ; il traverse la barrière méningée et s'accumule sélectivement au niveau du système nerveux central.
- du déficit immunitaire et de maladies auto-immunes.
- perturbant pour le système endocrinien par une action directe sur l'hypophyse, il peut imprégner également la thyroïde, le pancréas, les surrénales et le thymus.
- toxique pour le système reproducteur, il a des effets hormonaux chez la femme et crée des anomalies de spermatozoïdes.

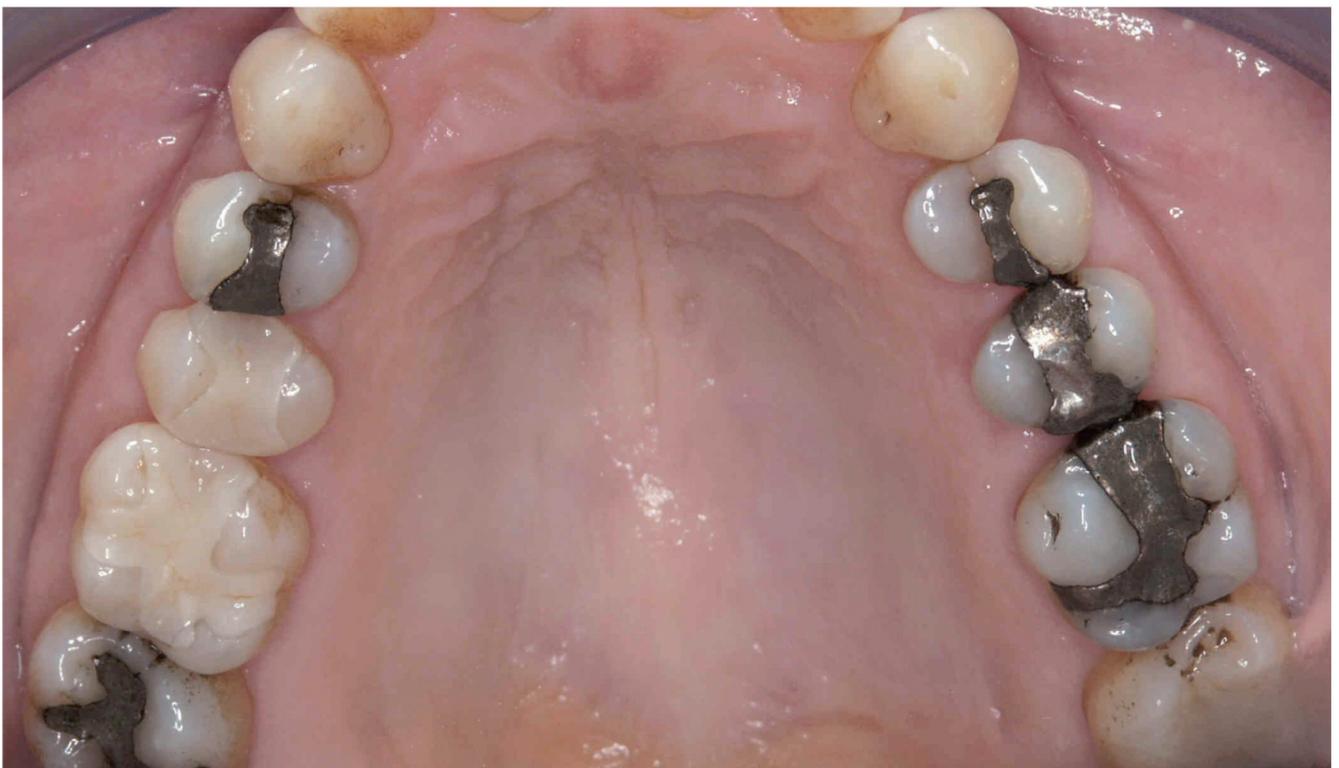


- toxique pour le système cardio-vasculaire.
- toxique pour les tendons et les muscles plus particulièrement pour les terminaisons nerveuses entrant dans le muscle, cause de fibro-myalgies.

De nombreux amalgames dentaires sont insuffisamment polis, ou ont déjà subi une corrosion importante et sont souvent fissurés.

Cet état de surface déficient augmente l'effet nocif des amalgames.

De plus, cohabitant avec d'autres métaux présents en bouche, ce multimétallisme induit des micros courants galvaniques, pouvant se traduire par des transferts d'ions métalliques d'un métal à l'autre, des intolérances, allergies, tatouages gingivaux.





Les pôles de la pile sont les métaux, l'électrolyte étant la salive. Cela entraîne des :

- lésions du système vasculaire
- allergies
- sinusites
- problèmes rénaux
- lésions des systèmes foie/vésicule et pancréas
- lésions du système nerveux, névralgie du V.
- des migraines
- des vertiges, des malaises, des nausées.
- perte de connaissance et troubles de l'équilibre.
- des troubles du sommeil.
- des sensations de brûlures buccal et lingual
- des sensations de goût métallique dans la bouche.

Au simple niveau local, les fissures présentes sur les amalgames dentaires provoquent un manque d'étanchéité, et de là, une reprise de caries sur l'organe dentaire. D'un point de vue régional et même général, le mercure se fixant à l'intérieur des tissus constitue un véritable poison pour l'organisme.

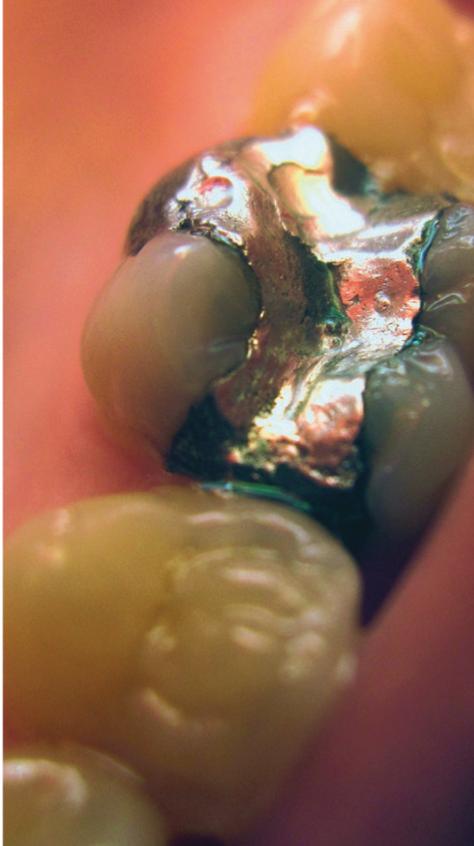
NÉANMOINS, LA DÉPOSE DES AMALGAMES DENTAIRES N'EST PAS ANODINE. PLUSIEURS CAS DE FIGURES PEUVENT SE PRÉSENTER :

[a] • Le patient venant nous voir est suivi par un médecin ou thérapeute, ayant connaissance de l'état général du patient.

Nous suivons alors ses recommandations, quant au protocole de dépose des amalgames dentaires. Protocole incluant l'ordre dans lequel la dépose doit être orchestrée et son rythme.

L'acte même de dépose de l'amalgame dentaire que nous réalisons suit un protocole précis : champs opératoire, double aspiration chirurgicale, irrigation abondante, détournage de l'implant, fenêtre ouverte...

On dépose les amalgames du pôle de la pile la plus forte à la plus faible. Les pompes aspirantes qu'utilisent les chirurgiens dentistes doivent être dotées impérativement d'un récupérateur à amalgame et le chirurgien dentiste doit avoir contracté avec une société spécialisée pour le ramassage en conteneur de ses déchets d'amalgames.



[b] • Dans le cas où le patient n'est pas suivi par un médecin ou par un thérapeute en particulier, c'est à nous qu'incombe la responsabilité d'organiser pas à pas la dépose des amalgames dentaires. Celle-ci sera effectuée en prenant en compte plusieurs facteurs :

- L'équilibre général du patient
- L'état des amalgames dentaires, examinés un par un, sous différents angles : corrosion, polissage, fissures, reprises de caries...

Une fois cette dépose organisée (avec les mêmes précautions que celles décrites plus haut) et l'organe dentaire dépollué, celui-ci peut être recouvert temporairement d'un ciment provisoire, par exemple à base d'hydroxyde de calcium.

En fonction du protocole, la reconstruction de l'organe dentaire pourra être envisagée soit de manière immédiate soit dans un second temps. Bien entendu, des matériaux non-métalliques seront préconisés : composites, résines, céramiques, zircons. Le choix s'établit le plus souvent en fonction de l'étendue des dégâts. Il est recommandé d'éviter de dévitaliser la dent, cette opération entraînant également son lot de difficultés et de problèmes.



Dr Ted LEVI
Secrétaire fondateur

Les Dents
La Vie

contact@lesdentislavie.org
01.42.96.61.95